

CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Mars 2020

Convocation
06.03.2020

L'an deux mil vingt, le dix mars à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de Jean-Claude LAMARQUE, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : Messieurs Jean-Claude LAMARQUE, Jean-Yves BIGOT, Guy CHOMET, Denis TONNELIER, Michel DELOMEZ, Frédéric NAELS, Daniel PLOMTEUX, et Madame Sandrine BUISSET.

Représenté(e)s : José-Félix ORTUN par Jean-Claude LAMARQUE, Dominique FORET par Guy CHOMET.

Absents : Mesdames Anne LÉCRIVAIN, Valérie SAUSSIER, et Messieurs Patrick ANDRE, Frédéric LANNEAU, Didier RAZON.

Secrétaire : Madame Sandrine BUISSET

ORDRE DU JOUR :

 LIQUIDATION DU SIRAPS ET CLE DE REPARTITION ACTIF ET PASSIF

 AFFAIRES DIVERSES

2020/05 – LIQUIDATION du SIRAPS et clé de répartition actif et passif :

Le Maire indique que le SIRAPS s'est réuni le 6 mars afin d'approuver les comptes de gestion et administratif à fin 2019 ainsi que la répartition de l'actif et du passif et confirmer ainsi la dissolution définitive du SIRAPS. Il distribue le document « DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION ET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (SIRAPS) » qui a fait l'objet de la délibération du syndicat le 6 mars et qui doit être délibéré en termes identiques par le Conseil Municipal des cinq communes adhérentes.

Le Maire ajoute que cette délibération concernant la dissolution et la clé de répartition a déjà été prise le 25 juillet 2019. Cette dernière porte en annexe les sommes précises objet de la répartition, validées par le comptable public. Il fait remarquer que les sommes restant dues au SIRAPS non encore enregistrées viennent en déduction de l'actif réparti aux communes concernées. Ces sommes seront créditées aux dites communes lorsqu'elles seront versées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Confirme la dissolution du SIRAPS et la clé de répartition
- Accepte les termes du document présenté.

AFFAIRES DIVERSES

Les membres sont informés sur :

- Réouverture du salon de coiffure : Madame LEMAITRE a (re-)visité les locaux le 13 mars afin de prendre des dispositions pour réaménager les locaux vidés du mobilier. Elle souhaite entrer dans les locaux au premier avril et demande une aide de la Mairie. Le Maire s'est engagé à lui faire cadeau des 6 premiers mois de loyer.
- Réouverture de l'épicerie : les employés communaux ont été mis à la disposition des trois parties tenantes ; la propriétaire des lieux, l'ancienne locataire, et la future occupante afin de trier et débarrasser les locaux et dépendances des encombrants divers. Après aménagements l'épicerie pourrait rouvrir en juin.
- Vente des peupliers bordant l'étang de La Bachère pour la somme de 570.78€.

- 2 devis reçus (Anthony PREVOTS et PEPIN) pour abattage et dessouchage des arbres de la cour de l'école « Les Chataigners ». L'entreprise Gérard DELAUNE contactée ne pouvant pas effectuer l'opération nous a orientés vers PEPIN.
- Reçu de la proposition MANUTAN pour remplacement de la lave vaisselle de la salle M. LEPEME pour 2412 € TTC.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Jean-Claude LAMARQUE

SIGNATURES

Jean-Yves BIGOT	
Jean-Claude LAMARQUE	
Guy CHOMET	
Denis TONNELIER	
Dominique FORET	Représentée par G. CHOMET
Patrick ANDRE	
Sandrine BUISSET	
Michel DELOMEZ	
Frédéric LANNEAU	ABSENT
Anne LECRIVAIN	ABSENTE
Frédéric NAELS	
José-Félix ORTUN	Représenté par JC LAMARQUE
Daniel PLOMTEUX	
Didier RAZON	ABSENT
Valérie SAUSSIER	ABSENTE